

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Février 2023

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Jean-Claude GUENEAU - Virginie BEGIN - Corinne SIRUGUE - Thierry MACAIRE - Alban JOURDHIER — Myriam MOREAU.

Excusé(s) :

Frédéric LHUILLIER procuration à Stéphanie MEVOLHON.

Cécile AMIOT procuration à Corinne SIRUGUE.

Lionel BANDI procuration à Thierry MACAIRE.

Absent(s) : Fernand GUIRAO- Emilie CLERCELET.

Secrétaire de séance : Corinne SIRUGUE.

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 Septembre 2022

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2022 ayant été envoyé tardivement aux conseillers, il est donc mis à l'ordre du jour pour validation.

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2022 est validé à l'unanimité

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 Novembre 2022

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2022 est validé à l'unanimité.

I – DEVIS CIMETIÈRE

La commission cimetière s'est réunie le 06 décembre 2022

Pour rappel, la société ELABOR a été sollicitée l'année dernière pour la réalisation du plan du cimetière à l'échelle afin de nous permettre de travailler plus sereinement.

Le cimetière nécessite aujourd'hui d'être repris au niveau des concessions et de l'état physique des monuments. Jusqu'à aujourd'hui, la gestion du cimetière se faisait en grande partie sur papier. La commune souhaite donc informatiser cette gestion. Le Maire et les adjoints ont commencé de répertorier les informations mais la tâche est chronophage.

Au vu de la quantité de travail que cela implique, notamment pour la saisie de toutes les informations, un devis a été demandé à la société ELABOR.

Pour un montant de 15 486€ TTC, il comprend les études des inhumés, des concessions et la mise à jour des données informatiquement.

La commission propose de valider le devis.

Le conseil valide le devis d'ELABOR à l'unanimité

II – SUBVENTION TERRAIN MULTISPORTS

Pour rappel, la commune souhaite installer un terrain multisports vers les écoles, une demande de subvention a été faite à l'Agence Nationale pour le Sport. Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024, la commune pouvait prétendre à une subvention de 80% sur un montant total de 72 102€ TTC.

Malheureusement, après une réponse tardive, le préfet nous annonce une subvention de 50% soit 36 000€ au lieu de 57 600€. Sachant que l'ANS nous impose de débiter les travaux dans les 12 mois qui suivent la notification (soit le 15 décembre). Le Maire souhaite donc solliciter le plus rapidement possible le Conseil Départemental pour une subvention de 30% afin de compléter les aides financières à hauteur de 80%.

Une délibération est donc nécessaire.

Le conseil, à l'unanimité autorise la maire à procéder à la demande de subvention au conseil départementale ainsi qu'à signer tous les documents afférant à cette demande. De plus, le maire est autorisé à procéder à toutes les demandes de subventions possibles pour atteindre 80% de financements extérieurs.

III – DÉLÉGATION RÉGIE

Le Maire sollicite la délégation qui lui permettra de mettre en place une régie au sein la mairie.

En effet, la mairie n'est à ce jour pas autorisée à recevoir et conserver de l'argent sous forme de chèques ou d'espèces. Des problèmes sont apparus ces dernières années à l'occasion des paiements en plusieurs fois des locations de parcelles à la zone de détente ainsi que les paiements en espèce de la location de la salle des fêtes.

La création d'une régie permettra d'accepter ces différents modes de paiement de manière officielle en étant validé par le Trésor Public. Un régisseur et un régisseur adjoint seront nommés par arrêté du maire.

Le conseil décide à l'unanimité de confier la délégation au Maire, lui autorisant la création d'une régie.

IV – RESTITUTION CAUTION LOCATIVE

Le logement de la poste s'est libéré le 18 janvier 2023.

Pour rappel, le mandat de gestion n'étant plus assuré par ORVITIS, le Maire et Monsieur Bandi, adjoint délégué aux travaux, et Thierry Macaire, conseiller, ont établi l'état des lieux de sortie sans émettre de réserves ni constater de dégradations. Le Maire a besoin d'une délibération pour restituer la caution à l'ancienne locataire.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Pour information, Madame Solène Chaffotte reprend cet appartement. La commune va gérer le rafraichissement des peintures avant son installation.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 524€ à l'ancienne locataire.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu de nombreux vœux de la part de communes voisines ainsi que des élus du département, de la région ou des organismes tels que le SICECO, le SBV, les Anciens Combattants... Sur invitation, le Maire ou les adjoints étaient quelques fois présents lorsque ceux-ci étaient organisés en présentiel.
- Une pensée sincère pour les habitants d'Esbarres qui nous ont récemment quitté : Mesdames Colette Frizot, Michelle Vachet, Solange Assez, Messieurs Jean-Louis Bernier et récemment Monsieur Michel Bonnetain ainsi que des personnes proches de la commune comme Monsieur Noirot Maurice.
- Les parcelles ZK70, ZK51 et ZN2 ont été broyées. Pour rappel, ces parcelles ont été déboisées en 2020 mais seule la ZK70 n'a pas été replantée. Suite à ce nettoyage, la scierie Gaitey, qui avait procédé aux travaux, a été recontactée pour terminer la plantation.
- Pour donner suite au devis validé par le conseil municipal, l'entreprise Gradoux a procédé au remplacement du moteur de volée des cloches de l'église le 24 janvier 2023.
- Une permanence pour l'enquête publique présentant le Plan de Prévention des Risques prévisibles Naturels d'Inondation (PPRNI) du bassin de la Vouge, de la Bièvre et de la Cent fonts s'est tenue le 26 janvier de 14h à 17h en mairie d'Esbarres. A l'issue de l'enquête, un rapport sera rédigé avec ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'approbation de ce plan. Pour information, ce plan concerne essentiellement le Quartier neuf et la zone située en bout de la rue de Fangy.
- Plusieurs signalements ont été faits auprès de la Communauté de Communes Rives de Saône pour signaler le mauvais état des points d'apport volontaire. La gestion de ces PAV est compétence communautaire. Il est vivement conseillé aux administrés d'en faire de même afin que ces signalements soient pris en compte.
- L'espace aquatique de Seurre, actuellement en travaux, pourrait ouvrir en juin 2024. La fin des travaux étant prévue dernier trimestre 2023.
- Le Maire indique que la commission travaux va se réunir régulièrement pour prévoir des travaux de voirie.

Séance levée à 22h